

## **CONSEIL MUNICIPAL du 05 Décembre 2008**

**Présents** : Pierre ROUMILHAC (pouvoir de D DEOURGES), Christophe BOISSEUIL, Jean-Marc NEGRIER, Alexandre COLIN, Laurent IMBERT, Sammantha LEBRAUD, Christophe VILLEGGER

**Excusés** : Henriette DUPINET, Denis DERVIN, Daniel DEBOURGES (pouvoir à Pierre ROUMILHAC)

**Absente** : Hélène MAGRIT

**Secrétaire de séance** : Christophe BOISSEUIL

### **Approbation du compte-rendu du dernier conseil :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### **Choix du prestataire pour l'entretien de l'éclairage public :**

La société Nouvelle Mocoœur était titulaire d'un contrat d'entretien de l'éclairage public qui arrive à terme le 31 décembre. Considérant la nécessité d'avoir un contrat d'entretien, et après avoir sollicité 3 entreprises, nous avons 2 propositions:

S N Mocoœur : 1843,54 € TTC sur sensiblement les mêmes bases que l'ancien contrat.

S E H V : 3207,61 € TTC avec établissement d'une cartographie et délais d'intervention précis.

Pour la pose des points lumineux prévus au Liboueix et à La Beige / Chanderaud nous avons 3 propositions :

S N Mocoœur pour 2300,08 TTC

Sirvelec pour 1802,97 TTC

S E H V pour 1544,51 TTC

Le SEHV nous propose également une compétence optionnelle pour la maîtrise d'énergies. Il s'agit d'établir un bilan toutes énergies, avec à la clé des conseils dans ce domaine. La cotisation s'élève à 50 euros plus 0,30 euros par habitant, soit un montant d'environ 180 euros.

La SN Mocoœur ayant cessé son activité, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le SEHV pour les trois opérations, et autorise le maire à signer les documents relatifs à ces opérations.

### **Enquête publique pour la vente des terrains :**

Les conclusions de Mr Guillemain sont parvenues le 13 novembre, avec un avis favorable et sans observations particulières. Le conseil municipal décide de les approuver à l'unanimité, et autorise le maire à signer les documents relatifs à ces ventes.

### **Rénovation du logement :**

L'ADAC a monté un dossier de consultation des entreprises, mis en ligne sur le site [centreefficielles.com](http://centreefficielles.com). Le retour des offres est demandé pour le 17 décembre. Une commission d'appel d'offres aura lieu le 19 à 9 heures. Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer les documents relatifs à cette opération, après avis de la commission d'appel d'offres.

### **Assainissement du Maubert :**

Le 23 octobre, la DDE nous a remis un avant projet. Le calendrier prévisionnel du maître d'oeuvre était dépassée de 214 jours à cette date. Des pénalités de retard peuvent être appliquées à hauteur de 50 euros par jour. L'application de ces pénalités sera soumis à l'avis du conseil municipal en temps utile. La pré étude faisait apparaître 2 variantes possibles, mais surtout un coût beaucoup plus important que le montant estimatif de l'étude de faisabilité. La commission assainissement, réunie le 31 octobre a souhaité consulter les habitants du Maubert les plus difficiles à raccorder le 5 Novembre, ou il a été proposé de privilégier la solution empruntant le domaine public. Le maire a fait un courrier à la DDE, leur demandant de revoir l'estimatif au plus juste. La DDE a remis le projet ce jour, en proposant un lot traitement et un lot réseau, ce dernier comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Le calendrier proposé est établi comme suit :

Dossier de consultation des entreprises au 15 décembre, consultation du 17 décembre au 21 janvier 2009, ouverture des plis le 22 janvier, ordre de service aux entreprises retenues au 15 février..

Il est impératif que les travaux soient lancés avant le 20 février 2009, faute de quoi la subvention du conseil général serait caduque.

Le maire a demandé par courrier du 01/12 à la Présidente du conseil général une prorogation exceptionnelle d'un mois pour la subvention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce projet, et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### **Numérisation du cadastre :**

Nous avons reçu une proposition de numérisation du cadastre par la société ascom pour un montant de 1051 € TTC. Il nous est possible de solliciter des partenaires afin d'obtenir une participation (SIDEPA, SEHV, SYGESBAM, Veolia...). Compte tenu de l'intérêt du projet (utilisation en fond de plan pour l'éclairage public, la carte communale, le zonage d'assainissement, les réseaux d'eau ou d'électricité...), le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition, et de solliciter les partenaires éventuels.

– **Questions diverses :**

– **Compte rendu de la rencontre avec les associations :**

Les associations ont présenté leur calendrier de manifestations qui est sur le bulletin et sur le site internet.

Les séances de gymnastique volontaire ont débuté le 15 octobre à la salle polyvalente. Une vingtaine de personnes participent régulièrement, très majoritairement de la commune. La salle de classe, initialement prévue pour cette activité, comme programmé au conseil de septembre n'était pas débarrassée. Depuis le 15 octobre les séances se déroulent dans l'ancienne salle de classe.

Dans le même esprit, il est en projet la mise en place d'un atelier équilibre par le CLIC, en collaboration avec le club du troisième âge. Si ce projet aboutit, cette activité pourrait se dérouler dans le même lieu.

– **Compte rendu des délégations :**

Communauté de Communes : Rencontre avec les services de l'état du 2 décembre. Monsieur le Sous-Préfet nous a assuré que l'état ne se désengagerait pas du fonctionnement des communes, mais une évolution sera nécessaire...

Le point a été fait sur le fonctionnement de la communauté de communes et l'évolution possible de ses compétences. Aucune évolution ne sera imposé par l'état, les élus étant seuls décideurs des compétences de la structure.

Les structures communales et intercommunales ne semblent pas remises fondamentalement en cause, mais au niveau du pays une évolution vers une structure à fiscalité propre est plutôt souhaité par l'état.

L'élection au suffrage universel direct des membres siégeant dans les communautés de communes est en sommeil, suite à la protestation énergique de l'association des maires de France, qui affirme que si tel était le cas, le débat, trop politisé, serait moins constructif.

Le problème des services publics a été abordé à travers notamment :

La DDE, la DDAF, ou une fusion est plus ou moins à l'étude, mais ne remettant pas en cause l'aide aux collectivités, les maîtrises d'oeuvre relevant du secteur concurrentiel.

Le tribunal : sa cause est entendue...

Les trésoreries, qui devront évoluer en structures communes avec les centres des impôts...

La poste, sans réponse concrète.

La permanence de soins, qui relève d'une directive nationale pour apporter un meilleur service aux usagers....

Et naturellement la sous préfecture. Pas de remise en cause des sous préfectures, mais remise en cause des titres du personnel rattaché. Le sous préfet n'existera peut-être plus, mais la fonction serait probablement relayée par le secrétaire général.

– **Pose des décorations :**

La pose des décorations dans le bourg et les villages s'effectuera samedi 13 décembre par des conseillers bénévoles.

– **Festivités :**

Le spectacle de Noël pour les enfants aura lieu samedi 13 Décembre, avec un spectacle de magie. Les enfants sont invités à partir de 14 heures 30 pour décorer la salle.

Le repas communal se déroulera le dimanche 18 janvier : 3 traiteurs ont été contactés, 2 réponses nous sont parvenues. L'auberge Le Blanzac est retenue à l'unanimité.

– **Bilan du théâtre :**

Une réunion du Pays a eu lieu hier soir, pour faire le bilan des tournées. Blanzac a enregistré seulement 27 entrées, contre une moyenne de 70 sur cette tournée. A compter de 2009, le conseil général a souhaité de se désengager du financement de ces tournées, d'autres actions étant menées au niveau culturel. Il a été demandé aux conseils municipaux de réfléchir sur le devenir des tournées de pays, qui deviendraient plus onéreuses. Après débats, le conseil municipal décide à 5 voix contre, 2 abstentions et 1 pour la poursuite de ces manifestations dans ces conditions là.

– **Distribution bulletin :**

La distribution sera effectuée ce week end par les conseillers, en même temps que les invitations des aînés pour le repas communal.

– **Mise en place du centre communal d'action social (C C A S) :**

Le CCAS va se mettre en place le samedi 20 décembre à 10 heures. Il est nécessaire d'annuler une délibération concernant les aides sociales (notamment les aides aux vacances et CLSH), celles-ci devenant de la compétence du CCAS. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler cette délibération à date d'effet de la mise en place du CCAS.

– **Logement de la mairie :**

Le locataire de l'étage de la mairie m'a signifié son congé pour le 31 décembre. Si le logement doit être de nouveau loué, il faut envisager des travaux : V M C, peinture... Il est également possible de garder ce logement pour un usage interne, mais il faut réfléchir à sa valorisation. Une réflexion est engagée et la décision sera prise ultérieurement, en tenant compte des avantages et des inconvénients.

D'autre part, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le garage au logement du rez de chaussée du groupe scolaire, car il dispose d'une entrée dans sa cour ; le second garage restant avec le logement de l'étage.

– **Abris bus** :

La construction de ceux de la Station et du Maubert est réalisée. Celui du Chablard va se réaliser ultérieurement, mais l'emplacement est à définir avec précision. Le Conseil Général a posé celui du Bourg.

– **Voirie, Numérotation** :

Une entrevue avec la poste a eu lieu le 31 Octobre à 10 heures, à la mairie avec Mr Prévost chef de centre à Bellac. Il en est ressorti que le travail effectué pour la numérotation avait été très constructif.

Dans le même esprit, une rencontre a eu lieu avec Mr Vacher, chef de subdivision, le 12 novembre pour le classement de la voirie, même si les transactions pour les terrains ne sont pas terminées.

Le balisage des sentiers pédestres devra être programmé, ainsi que le dossier PDIPR.

Nous sommes en attente d'un devis pour la plantation du carrefour du Maubert

La commission voirie se réunira le 16 décembre à 20 heures pour étudier ces dossiers.

Pour les problèmes de vitesse excessive, nous avons rencontré la DDE, qui va étudier les possibilités qui seraient susceptibles d'être efficaces (aménagements paysagers...).

Le service des grands travaux de la DDE ont effectué les travaux de remise en état des routes du Liboueix et des Gâtines.

– **Projet de maison pluridisciplinaire de santé** :

Réunion du 20 novembre au Dorat : Le pays, organisateur de cette réunion indique qu'un projet de maison est prévu au contrat de projets 2008-2013. Une étude de faisabilité est programmée, pour le projet qui concerne Busière-Poitevine et le Dorat, élargi aux cantons de Bellac, Mézières et Magnac-Laval, pour être en corrélation avec le territoire de l'hôpital intercommunal du Haut-Limousin.

– **Portes mairie et gîtes** :

Compte tenu de la vétusté des portes de l'un des gîtes et de l'arrière de la mairie, le maire a demandé des devis pour leur remplacement. La société Altis a été la mieux disante. Les travaux doivent être effectués en janvier.

– **Demande d'éclairage public** :

Christian Rouffaud, qui a fait la demande pour acheter le terrain au Chézeau devant ses bâtiments nous demande d'installer un lampadaire avant la vente. Le conseil municipal rejette à l'unanimité cette demande, l'objectif de l'éclairage public étant d'être sur le domaine public et d'avoir un intérêt collectif.

– **Demande de location de terrain communal** :

Nous avons reçu une demande de Mr Mercier qui souhaite louer la parcelle n° C 100, au Maubert et bénéficier d'un droit de préemption. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à faire une convention d'utilisation pour l'euro symbolique, mais s'oppose au droit de préemption demandé par le preneur.

– **Remerciements de la FNATH pour la subvention accordée**

– **Nouveau logo** :

Les animateurs du PPM proposent un nouveau logo plus moderne pour la commune. Il sera dorénavant utilisé.

– **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au mardi 3 février 2009 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.